COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

ZONE D'INTERVENTION SPÉCIALE (ZIS) DU GOUVERNEMENT : LA VILLE DE BEAUHARNOIS ÉMETTRA DE NOUVELLES RECOMMANDATIONS

Beauharnois, le 17 juillet 2019 – La Ville de Beauharnois souhaite rassurer ses citoyens concernant la nouvelle carte de la zone d'intervention spéciale (ZIS) que le gouvernement du Québec a dévoilée le 15 juillet dernier. Bien qu'elle soit améliorée, cette carte ne concorde pas avec les réalités de la Ville, qui souhaite y apporter de nouvelles recommandations.

LA GESTION DES ZONES INONDABLES

À la suite des inondations majeures survenues au printemps, le gouvernement du Québec a émis un décret instituant une ZIS. Ainsi, les résidences visées par cette ZIS et les zones inondées par les crues de 2017 et 2019 font l'objet d'un moratoire interdisant la construction ou la reconstruction d'une résidence détruite par une inondation. Le gouvernement a également mentionné que les propriétaires dont les bâtiments ne sont pas situés dans les zones inondables cartographiées 0-20 ans et qui n'ont pas été inondés en 2017 et 2019 ne sont pas assujettis par la ZIS.

C'est avec surprise que le maire de Beauharnois, M. Bruno Tremblay, a pris connaissance de la carte divulguée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) : « Nous sommes loin des recommandations que nous avons émises en juin dernier. Bien que nous voyons une amélioration, plusieurs résidences devraient être exclues de la nouvelle ZIS. Nous avons jusqu'au 19 août pour soumettre nos correctifs et nous déposerons de nouvelles demandes d'ajustements auprès du MAMH. »

LES CITOYENS DOIVENT SE SENTIR RASSURÉS

Madame Pénélope Larose, directrice du Service de l'occupation du territoire et de l'aménagement urbain, souhaite rassurer les riverains affectés par la ZIS : « Nous travaillons actuellement avec la MRC Beauharnois-Salaberry pour exclure toutes les résidences qui ne concordent pas avec les réalités concrètes de la Ville de Beauharnois. Nous comprenons les inquiétudes de la population et nous souhaitons calmer les citoyens en assurant un suivi rigoureux auprès du gouvernement du Québec. Nous avons à cœur l'intérêt des résidents. »

---------- 30 ----------

Source :
Stéphanie Leduc Joseph
Conseillère aux communications, Ville de Beauharnois
450 429-3546, poste 267
stephanie.leduc@ville.beauharnois.qc.ca